



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 4 décembre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aides PAC ICHN 2015 - Lettre de Fin d'Instruction (LFI)

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants ayant déposé une demande d'aide ICHN au titre de la campagne 2015 que la lettre de fin d'instruction de leur demande a été mise en ligne à compter du 29 novembre 2019.

Les exploitants concernés pourront donc télécharger et consulter cette lettre depuis leur compte TéléPAC dans la rubrique « mes courriers ». La LFI permet d'informer l'exploitant des anomalies constatées lors du contrôle administratif de ses demandes d'aides bovines, des constats de contrôle sur place liés aux bovins si l'élevage a été contrôlé au titre de la campagne 2015 et des éventuelles réductions du montant de ses aides entraînées par les anomalies constatées.

La LFI complète les relevés de paiements qui existent sous TéléPAC. Elle a une portée juridique et c'est sur la base de ce document qu'un recours peut être formulé en cas de désaccord avec le contenu du courrier.

Il est conseillé aux exploitants qui ont déposé une demande d'aide ICHN en 2015 de prendre connaissance de cette lettre et de signaler par écrit à la D.D.T. de la Haute-Marne toute erreur éventuelle constatée dans le document.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme Émilie TAILLARD au service économie agricole de la D.D.T. de la Haute-Marne.

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/ 06 86 80 52 55

DDT – Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02